

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

LA BAISSSE DES IMPOTS VOTÉE

En marge du débat d'orientation budgétaire, le conseil municipal a adopté hier la délibération fixant les taux de fiscalité directe locale pour 2019. La taxe d'habitation a ainsi été fixée à 21,10 %, la taxe foncière sur le bâti à 21 % et la taxe foncière sur le non-bâti à 65,69 %.

«Ces orientations budgétaires comprennent deux baisses d'impôts successives, ce qui représente 26 millions d'euros de pouvoir d'achat redistribués aux Niçoises et aux Niçois, a insisté le maire de Nice Christian Estrosi. Je vous propose de baisser le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2,12 points en 2019, puis de 2 points supplémentaires en 2020. Cette double baisse d'impôts permet une diminution du taux de foncier communal de 18 %, au bénéfice du pouvoir d'achat des entreprises et des ménages niçois.» Ramené de 23,12 % à 19 %, le taux de la taxe foncière sur le bâti est, selon la ville, l'un des trois plus faibles parmi les vingt principales communes françaises, loin devant Marseille (24,02 %), Nantes (27,51 %), Lille (29,06 %) ou encore



Le maire affirme redistribuer 26 millions d'euros de pouvoir d'achat aux Niçois.

Bordeaux (29,51 %). «Couplées à la nouvelle baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères décidée par la métropole Nice-Côte d'Azur, ces baisses d'impôts procurent un gain compris entre

97 euros et 194 euros selon le quartier, pour un logement moyen, a assuré Christian Estrosi. Ainsi, les impôts des Niçois et des Niçoises n'ont pas augmenté, conformément à mes engagements, et ce depuis 2008» Une baisse

REPERES

TAXES FONCIÈRES. Entre 2014 et 2020, la taxe foncière sur les propriétés bâties aura baissé de 17,82 % à Nice. Quant à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, elle aura baissé de 1,1 %.

TAXE D'HABITATION. Son taux à Nice est de 21,10 % contre 33,55 % à Lille et 28,56 % à Marseille.

DÉPENSES. De 2018 à 2020, les dépenses d'équipement seront maintenues à 85 millions d'euros par an. La dette sera réduite de 55 millions.

PATRIMOINE. La ville possède 2 429 biens immobiliers et terrains. Un patrimoine chiffré à 907 millions.

© CNEWS CÔTE D'AZUR

d'impôts que la commune réalise grâce aux économies sur ses dépenses de fonctionnement et par le dynamisme de ses bases fiscales boosté par la hausse du marché de l'immobilier et la vente de son patrimoine foncier inutilisé. ■